

=====

=====

DECISION N° 195/20 / MINESEC DU 02 MAI 2024
portant nomination de responsables par intérim dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés par intérim aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE

CES DE MBELE I

Directeur par intérim : Madame **NDONG MARIE LOUISE GARANCE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **592 575-M**, précédemment Censeur au LYCEE D'OBALA, en remplacement de Monsieur BESSALA MINKALA JULIEN, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DIAMARE

CES DE PALAR

Directeur par intérim : Madame **KARMO née FRINI LAYANG CHANTALE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **704 545-M**, précédemment Censeur au LYCEE D'OURO-TCHEDE, en remplacement de Monsieur OUMAROU, appelé à d'autres fonctions.

CETIC DE BOGO

Directeur par intérim : Monsieur **GUAWE BARTHELEMY**, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **600 705-U**, précédemment en service à La Direction de l'Enseignement Normal, en remplacement de Monsieur MOHAMAN LAOUAN, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-SAVA

LYCEE BILINGUE DE MORA

Provisseur par intérim : Monsieur **OUMAROU**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **653 578-C**, précédemment Directeur au CES DE PALAR, en remplacement de Monsieur HAYATOU BASTOUING, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENOUA

LYCEE TECHNIQUE DE PENKA-MICHEL

Provisseur par intérim : Madame **NAOUSSI née DJUINE FONKOU SYLVIE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **567 917-M**, précédemment Inspecteur Régional à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires de l'Ouest, en remplacement de Monsieur NGANGWA RICHARD BARLO, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

LYCEE BILINGUE DE MUDEKA

Provisseur par intérim : Monsieur **MAKOKO SIMON MALIVA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **584 613-P**, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE MUTENGENE, en remplacement de Monsieur NGONDE EKEMA PATRICK, décédé.

Article 2.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le _____

02 MAI 2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, Ph.D
